

Vie active Personnes frontalières de nationalité étrangère, Vaud

	Vaud	Suisse
Effectifs au 2^{ème} trimestre 2026	46 496	414 262
Variation par rapport :		
• au trimestre précédent	+1,2%	+0,5%
• au trimestre correspondant de l'année précédente	+1,9%	+1,3%
Emplois occupés par la population frontalière	+9,4%	+7,4%

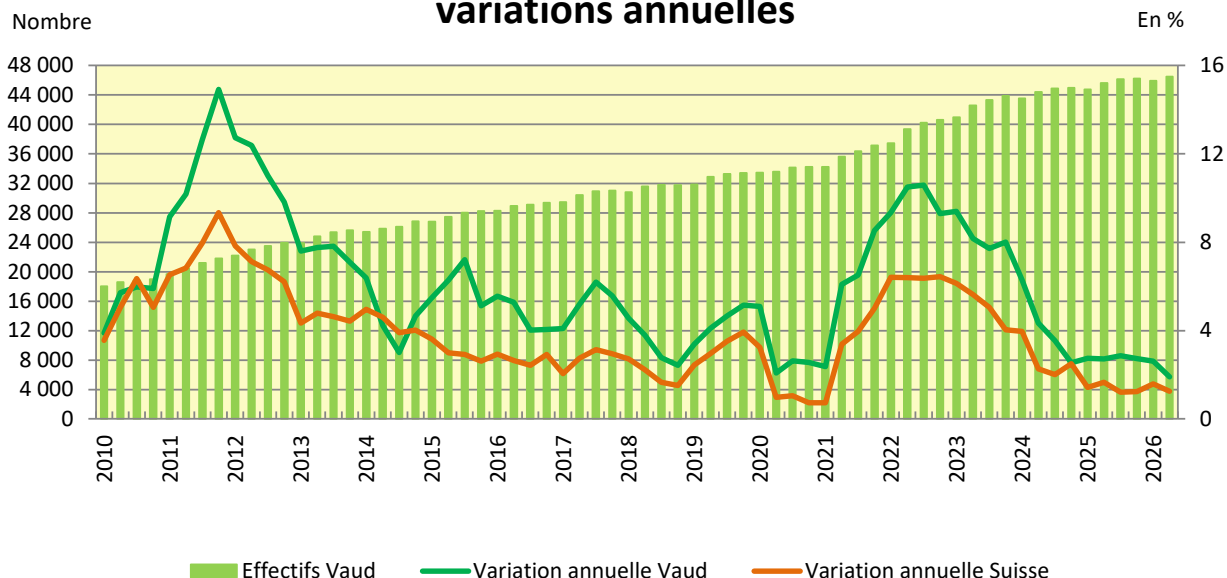
Commentaire :

A fin juin 2026, le canton de Vaud comptait environ 46'500 personnes de nationalité étrangère titulaires d'une autorisation frontalière (permis G). Par rapport à l'année dernière à la même période, la hausse atteint +1,9%, soit un taux légèrement inférieur aux cinq trimestres précédents. Dans le canton de Vaud, les personnes frontalières occupent 9,4% du total des emplois du canton contre 6,7% en 2016.

Avec l'industrie et la construction, le secteur secondaire a été le plus grand employeur jusqu'au début des années 2000. Depuis, la majorité de la main-d'oeuvre frontalière (72%) travaille dans le secteur tertiaire. L'industrie occupe encore toutefois 20% de celle-ci. La santé (15%) et le commerce (14%) sont ensuite les secteurs les plus importants.

La plus grande partie travaille dans les districts de Nyon (23%), du Jura-Nord vaudois (22%) et de Lausanne (21%).

Personnes frontalières : effectifs trimestriels et variations annuelles



Personnes frontalières selon le district de travail, le lieu de résidence et le secteur économique

Effectifs Vaud 46496 100%

Selon le district

Aigle	1 722	3,7%
Broye-Vully	493	1,1%
Gros-de-Vaud	1 431	3,1%
Jura-Nord vaudois	10 028	21,6%
Lausanne	9 647	20,7%
Lavaux-Oron	913	2,0%
Morges	5 040	10,8%
Nyon	10 603	22,8%
Ouest lausannois	4 710	10,1%
Riviera-Pays-d'Enhaut	1 909	4,1%

Selon le lieu de résidence

France	46 255	99,5%
dont Ain	11 282	24,4%
Doubs	9 983	21,6%
Haute-Savoie	14 988	32,4%
Jura	6 764	14,6%

Selon le secteur économique

Industries	9 477	20,4%
Santé et action sociale	7 058	15,2%
Commerce	6 530	14,0%
Activités immobilières et services	5 582	12,0%
Activités spécialisées et scientifiques	3 774	8,1%
Construction	3 197	6,9%
Transport et entreposage	1 917	4,1%
Hébergement et restauration	1 913	4,1%
Autres activités	1 668	3,6%
Enseignement	1 541	3,3%
Information et communication	1 086	2,3%
Activités financières et assurances	853	1,8%
Art et activités récréatives	718	1,5%
Administration publique	698	1,5%
Secteur primaire	485	1,0%

DEFINITIONS, NOTE ET SOURCE

Personne frontalière

Un frontalier est un ressortissant de l'UE/AELE qui séjourne sur le territoire d'un Etat de l'UE/AELE et prend un emploi en Suisse (salarié) ou y établit son entreprise (indépendant), tout en retournant au moins une fois par semaine à son domicile principal à l'étranger. Le canton lui délivre une autorisation de travail spécifique (permis G) d'une durée de 5 ans en règle générale (renouvelable). Il a le droit au chômage partiel dans les mêmes conditions que les résidents. A noter que les cessations d'activité ne sont pas toujours annoncées au Canton et qu'une fin d'activité qui survient avant la fin de la validité du permis n'est pas toujours signalée au canton.

Jalons historiques

Le permis frontalier est apparu dans l'entre-deux-guerres afin d'adapter le flux migratoire aux besoins de l'économie. Anciennement permis F, l'autorisation frontalière se nomme aussi livret ou permis G. Le nombre de permis délivrés s'est fait au gré de règlements et d'accords bilatéraux et de la conjoncture économique. Avec l'entrée en vigueur des accords bilatéraux en 2002, leur nombre n'a cessé d'augmenter.

- 01.06.2002** Autorisation frontalière valable sur toute la zone frontalière suisse ; le frontalier doit rentrer une fois par semaine dans son pays
- 01.06.2004** Le critère de la préférence nationale est abandonné
- 01.06.2007** Les zones frontalières entre la CH et l'UE sont supprimées
- 01.05.2011** Elargissement à l'UE-8
- 01.06.2016** Elargissement à la Bulgarie et à la Roumanie
- 01.01.2017** Les ressortissants croates domiciliés dans une zone frontalière étrangère à la Suisse et souhaitant travailler dans la zone frontalière suisse peuvent déposer une demande d'autorisation frontalière.
- 31.01.2020** Sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne. Les ressortissants britanniques ne sont dès lors plus considérés comme des ressortissants de l'UE mais comme venant d'un Etat tiers. Cependant, la Suisse et le Royaume-Uni ont conclu un accord permettant aux citoyens arrivés avant le 1er janvier 2021 (fin de la période transitoire) de conserver leurs droits acquis en vertu de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).

Source de données et révisions

La statistique des frontaliers (STAF) est une statistique de synthèse consolidée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) dont les sources sont le système d'information central sur la migration (SYMIC), les données AVS et la banque de données de la formation professionnelle initiale (SFPI) et, pour les séries avant le quatrième trimestre 2010, la statistique de l'emploi (STATEM).

Elle a fait l'objet d'une révision totale au quatrième trimestre 2020 en prenant en compte la date de début du travail en Suisse en fonction de la date d'entrée. Les données AVS sont en outre intégrées chaque trimestre sur les 8 derniers trimestres afin d'intégrer les autorisations enregistrées tardivement.

Pour calculer la part des frontaliers dans la population active occupée, le nombre annuel moyen des frontaliers est rapporté à la population active occupée sur le territoire et résidant en Suisse, calculée selon le Relevé structurel et les données de SYMIC.